

EARL PINETREPLAINE DU COLOMBIER
46700 Soturac

Siret : 380 673 434 00029

APE : 0111Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 26/07/2025 au 31/07/2025

N° 12_1755095242194_BS_RIBEYROLLES NUEL_26072025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique [cotisations salariales](#).**LOUISA RIBEYROLLES NUEL**

NIR : 2 11 03 46 042 032 76

Emploi : Ouvrier Agricole

Date d'entrée : 26/07/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 0

Mme LOUISA RIBEYROLLES NUEL

Rue des Condamines

46700 Puy-l'Évêque

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	30,50	362,34
Nombre total d'heures			30,50	

Rémunération totale brute	Total (€)
	362,34

Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)	Taux (%)	Montant à retenir
Santé			
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	362,34		4,03
Retraite			
Sécurité Sociale Déplafonnée	362,34	x 0,40	1,45
Sécurité Sociale Plafonnée	362,34	x 6,90	25,00
Complémentaire T1	362,34		17,36
Formation	362,34		0,22
CSG non imposable à l'IR	359,19	x 6,80	24,42
CSG imposable à l'IR	359,19	x 2,40	8,62
CRDS imposable à l'IR	359,19	x 0,50	1,80
Total des cotisations et contributions obligatoires			82,90
Exonérations et allègements de cotisations			0,00
Montant net social			279,44

Remboursements et déductions diverses	Montant (€)	Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 279,44			

Montant net imposable : 289,86

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 0,00 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 279,44****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 0,00 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..